



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 200706-03)**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt et le six du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le trente juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Francis TAMBOURINDEGUY, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Florence POEYUSAN, Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie VALDAYRON, Stéphanie MICHEL, Laurent BRIAULT, Eric IRASTORZA, Sophie DUFJET, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Pierre DAGOIS a donné pouvoir à Marc BÉRARD, Manu PORTET a donné pouvoir à M. Francis TAMBOURINDEGUY, Michel LAMARQUE a donné pouvoir à Jeanne DUBOIS	Mme Amaia ETCHELECOU

OBJET :

CONSTITUTION DE LA COMMISSION MUNICIPALE « VIE CITOYENNE ET RESSOURCES INTERNES »

Le Conseil Municipal a fixé, conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à huit le Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

Il précise que conformément à l'article susvisé, le Conseil Municipal fixe librement le nombre de conseillers composant ces commissions en respectant le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Ces commissions émettent un avis qui ne lie en aucun cas le Conseil Municipal.

Ainsi, Monsieur le Maire propose la création d'une Commission « Vie citoyenne et ressources internes ».

Elle sera compétente pour traiter des politiques municipales menées dans les domaines de s finances, des ressources humaines, des nouvelles technologies, de la communication et de la participation citoyenne ainsi que toute question ayant trait à la gestion générale de la commune.

Cette commission sera composée de dix membres, étant précisé que Monsieur le Maire en est le Président de droit et ce, conformément à l'article susvisé.

Sont candidats :

- Claire Marjak
- Christine Cayzac
- Christian Bordenave
- Sophie Dufjet

- Pantxo Ithurria
- Christine Calen
- Sophie Valdayron
- Florence Poeyusan
- Michel Lamarque
- Isabelle Charritton

Il est ensuite procédé au vote.

Les candidats cités ci-dessus ont obtenu chacun 29 voix.

Sont élus pour composer la Commission « Vie citoyenne et ressources internes » : Claire MARJAK, Christine CAYZAC, Christian BORDENAVE, Sophie DUFLET, Pantxo ITHURRIA, Christine CALEN, Sophie VALDAYRON, Florence POEYUSAN, Michel LAMARQUE et Isabelle CHARRITTON.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **- 9 JUIL. 2020**
et publication ou notification du **13 JUIL. 2020**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI